



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 42887

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la modernisation des contributions indirectes. Ainsi, selon certaines informations, le service de la viticulture des Bouches-du-Rhône serait délocalisé vers le Var ou le Vaucluse. Or ce regroupement engagé au nom de la simplification risque de pénaliser les viticulteurs, les caves coopératives, les négociants qui ne disposent plus d'un service de proximité apte à maintenir un dialogue toujours constructif. La disparition de ce service au sein des Bouches-du-Rhône, qui compte plus de 2 971 producteurs et représente 11 081 hectares, inquiète les professionnels au moment où ceux-ci doivent appliquer une réglementation européenne sur les produits soumis à accises en constante évolution et dont les contraintes sont importantes. Aussi les services des contributions indirectes moins proches risquent de privilégier l'aspect répressif de leur mission au détriment du rôle de conseil. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire réétudier ce projet de réorganisation du service de la viticulture des Bouches-du-Rhône et de ne pas simplement prévoir des permanences viticulture sur Aix et Arles.

Texte de la réponse

La douane conduit actuellement une réflexion sur l'organisation des services de la viticulture des Bouches-du-Rhône. L'objectif est de réorganiser les structures existantes dans une plus grande cohérence sans remettre en cause la qualité du service rendu aux usagers. L'une des pistes de cette réflexion consiste à rattacher les services de la viticulture de Marseille aux structures administratives du même type implantées dans le Vaucluse et dans le Var, qui exercent déjà leurs compétences sur plusieurs départements. Le nouveau dispositif envisagé tient compte des mesures de simplification dans le secteur vitivinicole, qui conduisent à un allègement sensible des formalités. En effet, certaines d'entre elles ne nécessitent désormais plus de déplacements puisque les déclarations peuvent être envoyées par voie postale. Cela étant, des dispositions seront prises si nécessaire pour tenir compte des besoins des viticulteurs. A cet égard, des permanences viticulture pourront être organisées sur certains sites, selon une fréquence et une amplitude qui restent à déterminer.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42887

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1384

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6362